

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

**SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 29 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 mars 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. PIAT, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, M. RIGAULT, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. TOURE donne pouvoir à M. PIAT  
M. GIBERT donne pouvoir à M. BERTHIER  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme DIAS donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI  
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT  
Mme YILMAZ donne pouvoir à Mme BOILEAU  
M. ASSAS donne pouvoir à M. BUTIN  
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme ALI, Mme GRIMAUD, M. LECHUGA, Mme JARY, M. PEREIRA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. TAGLANG.

---

**N°2023.03.20 – 18<sup>ème</sup> édition du Prix du « LIONCEAU NOIR ».**

Sur présentation de Monsieur Serge VALLEE, Maire-Adjoint Délégué à la Culture, à l'Emploi et à la Formation,

Considérant que dans le cadre du 21<sup>ème</sup> Salon du Livre Policier du 15 avril 2023, la Ville de Neuilly-Plaisance et ses partenaires, le Lions Club Neuilly Dhuis et la librairie « L'Alternative » de Neuilly-Plaisance, lancent la 18<sup>ème</sup> édition du prix « LIONCEAU NOIR »,

Considérant que le prix « LIONCEAU NOIR » sera attribué à un auteur de roman policier pour la jeunesse, par les élèves de 16 classes de CM1 et CM2 de la Ville, ouvrage choisi parmi 4 auteurs dont les élèves ont étudié les œuvres en 2022/2023,

Considérant qu'afin de clôturer ce cycle d'apprentissage et récompenser le travail effectué, des rencontres avec les auteurs seront organisées ainsi qu'un vote de chaque élève pour désigner l'auteur lauréat,

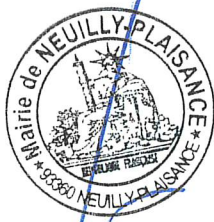
Considérant la proposition d'attribuer au lauréat du prix « LIONCEAU NOIR » une récompense de 500 €,

Considérant l'avis favorable de la commission de la Culture, de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation et de la Vie des Quartiers en date du 27 mars 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE UNIQUE** : AUTORISE le versement de 500 € au lauréat de la 18<sup>ème</sup> édition du prix du « LIONCEAU NOIR », dans le cadre du 21<sup>ème</sup> Salon du Livre Policier de Neuilly-Plaisance.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**François TAGLANG**  
Secrétaire

